



## Declaration da ma fiche de paie

-----  
Par ein 1949

Bonjour

mon employeur m'a déclarée 50% d'activité partielle à cause d'une basse de chiffre d'affaire.

je suis restaurateur avec un contrat CDI. J'étais travaillé en plein temps en janvier et Février. 6 jour de travail avec un jour de repose(le samedi). En Janvier mon employeur a commencé de m'a fait réduction du temps de travail de 3 jour (le jeudi). Même en février 4 jours(le jeudi).

Est-ce-que c'est légale de déclarer 50% d'activité partielle, pourtant je travaillais plus que 50%.

Merci d'avance

ein1949

-----  
Par ESP

La DGCCRF a relevé beaucoup de fraudes aux déclarations de chômage partiel.

Essayez de vous renseigner auprès de l'inspection du travail.